

ÉCOLE SUPÉRIEURE D'INGÉNIEURS D'AGRONOMIE MÉDITERRANÉENNE (ESIAM) ÉCOLE SUPÉRIEURE D'INGÉNIEURS AGROALIMENTAIRES (ESIA)

HISTORIQUE

Fondée en octobre 1979 à la Faculté d'ingénierie de l'Université Saint-Joseph de Beyrouth, l'École supérieure d'ingénieurs d'agronomie méditerranéenne (ESIAM) a été reconnue par l'État libanais le 3 février 1987 par le décret 3665. La première promotion de diplômés fut celle de juillet 1984. À sa création, le Campus de l'ESIAM était connexe aux bâtiments de la Faculté de gestion et de management de l'USJ, du Centre d'études universitaires de Zahlé et de la Békaa. En 1994, l'École a déménagé ses locaux à Taanaïl, à proximité du domaine et des établissements agricoles du couvent des pères jésuites de Taanaïl, où un terrain expérimental a été implémenté pour l'École.

L'École supérieure d'ingénieurs agroalimentaires (ESIA), fondée à Kfarfalous dans le Liban Sud en octobre 1979, fait aussi partie de la Faculté d'ingénierie de l'Université Saint-Joseph de Beyrouth. Son activité a été suspendue en raison des événements au Sud. L'ESIA a rouvert ses portes à Taanaïl dès la rentrée 2003, en jumelage avec l'ESIAM.

MISSION

Mission et valeurs de l'École

Conçue pour les besoins du développement du Liban et des pays du Proche-Orient, l'ESIAM entend former des cadres de haut niveau pour les unités de production agricole, végétale et animale, ainsi que pour les entreprises industrielles ou commerciales liées à l'agriculture. Ces cadres seront des spécialistes de la chaîne de création de valeur alimentaire, capables de promouvoir et d'accompagner les dynamiques de développement du secteur au Liban et dans le monde, afin de répondre à un besoin planétaire face aux enjeux émergents. En effet, dans le cadre des actions de développement agricole, rural et industriel qui se multiplient dans le pays et avec l'émergence de nouveaux défis notamment dans le domaine de l'agriculture durable et de la sécurité alimentaire, les besoins en de tels cadres, possédant des technicités particulières et spécifiques ne font que s'accroître au Liban et continueront à le faire au cours des années à venir.

La mission de l'ESIAM est non seulement de former des cadres techniquement compétents, mais aussi des acteurs du développement durable par l'innovation et la communication, des éco-citoyens engagés et des personnes-ressources pour l'instauration du bien sociétal et humain.

En outre, par son ouverture sur le monde agricole, industriel et académique francophone et arabe ainsi que par son engagement actif dans les recherches, l'ESIAM entend être à l'avant-garde de la réflexion sur les politiques agricoles, la recherche et les innovations dans ce domaine dans un effort de remplir sa mission de formation et de rayonnement technologique.

Soucieuse de l'émergence accrue de l'intelligence artificielle, l'ESIAM mène une réflexion profonde sur l'impact de cette dernière sur l'enseignement. Un plan d'action « IA » a été, par conséquent, établi. Il vise à permettre à l'ESIAM de perdurer et de garder sa compétitivité. Ainsi, des UE portant sur l'éthique de l'usage de l'intelligence artificielle ainsi que sur l'agriculture intelligente « Smart agriculture » ont été introduites.

Son installation depuis 1994 au cœur de la zone de production agricole et alimentaire de la Békaa centrale, à Taanaïl, consacre son identité originale ; elle s'est alors lancée dans un vaste processus de modernisation de son potentiel technologique et académique. Les recherches et les études diverses qui sont mises en œuvre, la disponibilité des moyens et du matériel nécessaire et les relations avec plusieurs acteurs de la filière assurent à l'ESIAM le statut d'institution à mission de rayonnement pour tous les producteurs de la région.

DIRECTION

Directeur : Wadih SKAFF

Département des sciences fondamentales et biostatistiques : Wadih SKAFF

Département des sciences végétales : Yolla GHORRA CHAMOUN

Département des sciences animales : Maya KHARRAT SARKIS

ADMINISTRATION

Assistante de direction : Joanna TABET ABOU EID

Gardien : Taniós (EL) HAJJ

Femme de service : Nadia CHÉHAB

CORPS PROFESSORAL

Professeurs associés

Yolla GHORRA CHAMOUN, Maya KHARRAT SARKIS, Wadih SKAFF

Enseignants appartenant à une autre Faculté de l'USJ ou ayant un autre titre à l'USJ :

Suzanne KHAIRALLAH MOUBARAK, Dominique SALAMEH, Eliane Abou Khalil

Chargés de cours Pauline AAD, Michel ABOU ABOUD, Rania ABOU ANNI CHAMMAS, Miriam ABOU DIB, , Ibrahim ABOU SAWAN, Rola AMIL, Fadi ASMAR, Soumaya AYADI (EL) MAASRI, Nadine BEJJANI, Rouba BOU CHALHOUB, Lamis CHALAK SUCCARIEH, Paulette CHÉLÉLA ABOU MONCEF, Joseph (EL) CHIBANI, Camil CHIDIAC, Mounia CHIDIAC, Elia CHOUEIRY, Inaam DARWISH ASKAR, Zeinab FAHESS DIAB, Ziad FARHAT, Laila GEAGEA , Hicham GEHA, Elias HADDAD, Antoine (EL) HAGE , Elie HAJJ MOUSSA, Nizar HANI, Emilio HELAL, Christo HILANE, Najah JAROUSH (EL) ABDOUNI, Samar KADDAH, Joseph KAHWAJI, Roukoz KASSOUF, Diala KOUMEIR (EL) KATRIB , Bouchra (EL) MASRY, Maroun MATAR, Elias MECHREF, Chadi MEHANNA, Rafick MERHEJ, Alexandre MONNIER, Charbel MOUAWAD, Peter MOUBARAK, Soumaya MOUHAMAD ALI, Oumar MOURAD, Carine MOUSSAED, Elie MOUSSAED, Georges MOUSSAED, Vana MOUTRAN (EL) KHARRAT, Nina NAJJAR (EL) HANNA, Soha NASSER, Nabil NEMER, Michelle (EL) NMEIR, Toufic (EL) RASSY, Carine SAAD JILIKIAN, Walid SAAD, Betty SAIDY, Nada SAKR BOUSTANI, Labibé SALEH, Samar SALLOUM ARAJI, Fadi SARKIS, Sami SLEIMAN, Rola STÉPHAN, Roland ABOU KHATER, Joe-Assaad TOUMA, Charbel OUBA, Milad RIACHY, Georgette ZAATAR, Rola ZANTOUT (EL) YAMAN , Elham ZINATI

Enseignants invités Pierre BLANC, Rana KADRY, Régis KESTELOOT, Babacar THIOYE

DIPLÔMES

- Diplôme d'ingénieur agronome
- Diplôme d'ingénieur agroalimentaire

DÉBOUCHÉS

Entreprises agricoles, entreprises agroalimentaires, instances étatiques locales en lien avec les domaines agricole et agroalimentaire, organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales.

FRAIS DE SCOLARITÉ

Pour le cycle préparatoire (ESIA et ESIAM), 1 crédit coûte 2 640 000 LL + 110 \$

Pour le cycle ingénieur (ESIA et ESIAM), 1 crédit coûte 3 294 000 LL + 137 \$

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 2 (d) : Programmes et cycles

Les études à l'École supérieure d'ingénieurs d'agronomie méditerranéenne (ESIAM) et à l'École supérieure d'ingénieurs agroalimentaires (ESIA) se déroulent sur minimum 10 semestres et correspondent à 300 crédits ECTS répartis de la façon suivante :

- Cycle préparatoire de quatre semestres.
- Cycle ingénieur de six semestres. Le semestre 5 du cycle correspondra alors à une spécialisation et le semestre 6 au mémoire de fin d'études.

Les diplômes décernés sont le Diplôme d'ingénieur agronome de l'ESIAM et le Diplôme d'ingénieur agroalimentaire de l'ESIA. Selon le système européen, les diplômes d'ingénieur délivrés par l'ESIAM et l'ESIA donnent le « Grade de Master ».



Article 2 (f) : Programmes et cycles

À l'ESIAM et à l'ESIA, la durée maximale des études est de 8 semestres en cycle préparatoire et de 12 semestres en cycle ingénieur.

Article 3 (f) : Unités d'enseignement et crédits

À l'ESIAM et à l'ESIA, le cycle préparatoire correspond à au moins 120 crédits ECTS et le cycle ingénieur à au moins 180 crédits ECTS.

Article 7 (b) : Calendrier et horaires

Les stages à l'ESIAM et à l'ESIA sont des UE obligatoires qui se déroulent en été. L'inscription à l'UE correspondante ainsi que son évaluation ont lieu dans le semestre qui suit la réalisation du stage. Leur réglementation (durée, assiduité, etc.) est détaillée dans la convention de stage établie entre l'institution, l'étudiant et l'entreprise d'accueil en stage.

Article 7 (c) : Calendrier et horaires

Les spécialisations en dernière année du cycle ingénieur (S5), qui se déroulent au Liban ou en France, ainsi que les stages de fin d'études (S6), peuvent être sujets à des variations de durée pour plusieurs raisons : saisonnalité de la production agricole, dates des jurys des institutions d'accueil à l'étranger, etc. Des dérogations spéciales d'extension sur un semestre supplémentaire peuvent être accordées dans le cas d'étudiants qui se retrouvent dans ces situations particulières, sur avis favorable du Conseil de l'institution.

Article 7 (d) : Calendrier et horaires

Considérant la localisation du Campus, les cours sont dispensés par périodes d'une heure et quart, selon l'horaire suivant : 8h15, 9h45, 11h15, 13h30, 15h, 16h30 et 18h.

Article 12 : Dossiers d'admission

Il existe trois voies d'admission à l'École supérieure d'ingénieurs d'agronomie méditerranéenne (ESIAM) et l'École supérieure d'ingénieurs agroalimentaires (ESIA) :

- Au premier semestre du cycle préparatoire (I1) : procédure de l'admission commune de l'USJ
- Au quatrième semestre du cycle préparatoire (I4) : par transfert de dossier de la Faculté des sciences, cursus licence chimie ou biochimie – SVT, après validation de 90 crédits ECTS correspondant aux trois premiers semestres
- Au premier semestre du cycle ingénieur (S1) : admission sur examen d'entrée des titulaires d'une Licence en sciences (chimie ou biochimie-SVT), nutrition ou agronomie / agroalimentaire ou tout autre diplôme jugé équivalent par la commission des équivalences de l'USJ.

Les étudiants expriment leurs choix de poursuivre leurs études en agronomie ou en agroalimentaire à la fin du cycle préparatoire (I4) et ce choix sera validé au plus tard le 30 mai de l'année précédant leur inscription en spécialité (en S3). Une fois les affectations arrêtées, aucun changement de spécialité n'est autorisé.

Article 16 : Inscription par anticipation

À l'ESIAM et à l'ESIA, un étudiant inscrit à maximum 20 crédits ECTS en cycle préparatoire peut s'inscrire à des UE du cycle ingénieur (agronome ou agroalimentaire). Cela nécessite l'avis favorable du tuteur et l'accord du directeur de l'ESIAM-ESIA.

Article 25 (c) : Évaluation des acquis


Le système d'évaluation comporte généralement un examen final écrit ou oral, parfois aussi un examen partiel écrit ou oral, une appréciation de l'assiduité en cours présentiels et des travaux continus (TC).

Le pourcentage attribué à chaque modalité d'évaluation pour chaque unité d'enseignement est précisé par l'administration, en concertation avec l'enseignant concerné, au début du semestre.

Les TC peuvent consister en exercices d'application, rapports d'études, rapports de sorties de terrain, rapports de travaux de laboratoire, projets guidés, posters, présentations orales, etc.

Article 26 (c) : Calendrier des examens partiels et finaux

Les étudiants doivent remettre les éléments d'évaluation des rapports de stage aux dates fixées par l'administration, sinon une pénalisation cumulative basée sur le nombre de jours de retard sera appliquée (2,5 points/100 par jour de retard) sur la note de l'UE concernée.





Article 28 (b) : Absence aux évaluations

L'absence à un élément d'évaluation sera sanctionnée par la note zéro, quel que soit l'élément d'évaluation concerné. Cependant, il peut être prévu à la délibération du jury une annulation de la note de l'élément d'évaluation en question, à l'exception de l'examen final, pour les étudiants empêchés de se présenter à la date prévue pour cas de « force majeure » : hospitalisation urgente, décès de conjoint, parent ou enfant dans les trois jours précédant l'évaluation, ou participation à une mission décidée par l'USJ en dehors du pays.

Article 29 (b) : Système de notation

À l'ESIAM et à l'ESIA, pour réussir une UE, la moyenne de 10/20 est requise.

Si un étudiant échoue à une UE obligatoire, il doit s'inscrire à cette UE à la première occurrence de son ouverture au cours des semestres qui suivent.

Article 37 : Intégrité et rigueur académique

Le pourcentage de plagiat entraînant le refus du document présenté par l'étudiant est de 30% pour tout genre de rapport (TC, rapport de stage, etc.) et de 25% pour le mémoire de fin d'études.

